

... La dernière partie des dépenses de ce ministère, qui a trait aux remboursements et restitutions de l'Etat, a été adoptée sans observations. Le montant total des appropriations, destiné à assurer la mise en pratique du monopole des allumettes, s'élève à environ 30.000.000.

Dans la partie du budget relative aux frais de régie et d'exploitation des impôts, on a supprimé une portion du supplément de crédit de 200,000 fr. demandé pour la création de routes forestières. On a pensé qu'une simple augmentation de 50,000 fr. dans l'état de nos finances serait suffisante pour assurer le service de ces routes.

La commission doit aujourd'hui même entendre le rapport de M. Cordier sur le ministère de l'agriculture et du commerce.

On a dit que M. Maure, député des Alpes-Maritimes, avait l'intention de donner sa démission en raison de son grand âge. On a affirmé depuis que M. Maure avait changé de résolution et qu'il conserve son siège à l'Assemblée.

Suivant un bruit que le *Journal de Nice* répète sous toutes réserves, M. Maure ne serait revenu sur sa première idée qu'à la suite du dernier voyage de M. Gavini dans notre département. L'ancien préfet de Nice, actuellement député de l'appel au peuple, lui aurait fait comprendre, parait-il, que son successeur, selon toutes probabilités, ne serait pas choisi dans le camp bonapartiste.

Le *Novelliste* dit que le prince Napoléon songerait à se porter candidat pour l'un des sièges de député vacants dans le département des Alpes-Maritimes.

Le *Journal des Débats* dit que plusieurs membres du corps diplomatique sont allés exprimer à M. Decazes le regret de le voir quitter le ministère des affaires étrangères.

On signale le retour à Paris de M. le comte Appony, ambassadeur d'Autriche, venant de Nice.

Le préfet de l'Aisne, considérant que les réunions du conseil municipal de la commune de Montchâlons ont donné à des scènes violentes et scandaleuses qui mettent le trouble dans la commune et empêchent l'administration des affaires locales. Que par jugement du tribunal correctionnel de Laon, du 8 avril dernier, plusieurs conseillers municipaux ont été, à l'occasion de ces faits, condamnés pour outrages au maire de la commune, a pris un arrêté qui suspend pour deux mois le conseil municipal de Montchâlons.

Le ministre de l'intérieur a confirmé et prolongé jusqu'à la fin de la présente année la suspension du conseil municipal de Nampalles-la Cour, prononcé par arrêté de ce même préfet, en date du 11 mai.

On assure à la *Patrie* que le projet formé par le maréchal de Mac-Mahon d'un voyage à Auxerre à l'occasion du concours régional, a été définitivement abandonné par suite des événements qui viennent de se produire.

Le *National* annonce l'arrestation du sieur Comte, qui dirigeait le journal le *Pays financier* et la banque les *Fonds publics*, et qui serait suspecté de s'être fait prêteur de fortes sommes sur des valeurs douteuses. Lorsque M. Macé, commissaire aux délégations judiciaires, se présenta pour l'arrêter, le sieur Comte tenta d'échapper aux agents par une porte de derrière; mais le cas ayant été prévu, il y rencontra d'autres agents qui le happèrent au collet, le mirent en voiture et le conduisirent à la préfecture, puis à Mazas.

L'ambassade de Birmanie dont nous avons annoncé l'arrivée à Paris, est descendue à l'hôtel du Louvre, dont elle occupe toute la partie du premier étage sur la rue de Rivoli. Cette ambassade est la seconde que

rons seules... Venez avec nous... A quelque distance, mais sur la même ligne que Madeleine, Mme Labarthe se mit en marche.

Les enfants étonnés regardèrent tour à tour les deux femmes. Petit-Pierre, averti par un secret instinct, se rangea du côté de sa mère. Louise avait pris la main de Jeannette, comme pour se mettre sous la protection de sa fille adoptive.

Le cimetière de Vittel est à quelques pas du bourg, sur la route qui va vers le bois.

Sauf à l'heure d'une inhumation, hormis le jour des Morts, la porte en reste close. Si l'on veut rendre visite à quelque tombe, il faut s'adresser au fossoyeur, qui ne vous accompagne même pas. Il donne la clef. On est libre de se renfermer dans la funèbre enceinte, où ne vous troublera personne.

Vers l'angle du mur, Madeleine dit à ses enfants : — Vous allez rester ici, sur le chemin... Si quelqu'un survient, qui voudrait entrer, vous le précéderiez pour nous avertir.

Puis, ayant ouvert, elle fit passer devant elle Mme Labarthe.

La porte ne se ferma qu'à demi derrière les deux femmes.

Tous les cimetières de campagne se ressemblent. Beaucoup de tertres enfouis sous l'herbe; des croix de fer rongées par la rouille; des croix de bois noires où promptement l'inscription s'efface; çà et là quelques rares monuments, des buissons et des arbrisseaux, mais peu de couronnes et de fleurs. Ce n'est que dans les villes et surtout à Paris, ce sceptique Paris, qu'on a le souvenir et le culte des morts.

(A suivre).

le roi de Birmanie envoie en France. Elle se compose de dix personnes, qui sont : Ken-Woon-Mengi, ministre des affaires étrangères, premier ambassadeur; Moung Ourig-Thoo, premier officier de la maison du roi; Mong-Mya, officier de la maison du roi; plus un trésorier, trois secrétaires et deux interprètes. Cette ambassade vient d'Italie, pays qui, avec la France, a les sympathies du peuple birman. Elle restera pendant six semaines au moins à Paris. Le but principal de l'ambassade est de changer quelques-unes des conditions secondaires du traité de commerce signé par la dernière ambassade, et d'assurer de nouveau le Maréchal-président de la République des sentiments de grande amitié et de sincère sympathie qui unissent la Birmanie vis-à-vis de la France.

LETTRÉ DE PARIS

Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*

Paris, 20 mai.

La crise ministérielle se prolonge, on dit maintenant que presque tous les membres de l'ancien cabinet pourraient bien reprendre leurs portefeuilles, à l'exception du duc de Broglie et de M. Magne.

Parmi les députés, on parle beaucoup d'une lettre écrite par notre ambassadeur à Berlin, le vicomte de Gontant-Biron, lettre qui s'exprime sur le vote du 16 et sur la situation avec une extrême vivacité. M. Gontant-Biron recommande instamment, dit-on, d'éviter dans les circonstances actuelles, toute crise gouvernementale; notre ambassadeur insiste, assure-t-on, sur la nécessité de ne pas ébranler le pouvoir du maréchal de Mac-Mahon. Il paraîtrait que c'est la Russie surtout qui empêche la Prusse de recommencer la guerre.

En attendant le dénouement de la crise ministérielle, portons nos regards sur le vicaire. Le *Journal de Florence* nous fait connaître que le P. Picard, dans la dernière audience qu'il a reçue du Souverain Pontife, a déposé à ses pieds le denier de Saint-Pierre des pèlerins de France, s'élevant à la somme d'environ 18,000 fr., partie en or, partie en billets de banque français. Cette somme était renfermée dans un magnifique casket en cuir de Russie, bordé de plaques de métal doré. Le comité de Nice figurait à lui seul pour une somme de 8,000 fr.; son offrande était contenue dans une élégante petite boîte en marqueterie de Nice, sur le couvercle de laquelle était gravée cette inscription, entourée d'une guirlande de feuillage et de fleurs :

Denier de Saint Pierre
3 mai 1874. — Le comité de Nice.

Le Saint Père a reçu avec émotion cette obole de l'amour filial des pèlerins français, et il a tendrement béni les généreux donateurs.

Les sommes apportées au Saint Père pour le denier de Saint Pierre par les évêques français récemment venus à Rome, *ad limina apostolorum*, ne s'élevaient pas moins de 31,000 francs.

Les lettres et les adresses au Pape à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance continuent à arriver au Vatican. Plusieurs prélats sont occupés à en faire le dépouillement, à les classer, et à rendre compte à Sa Sainteté.

On a compté que le soir même du 13 mai plus de 40,000 lettres étaient parvenues à l'adresse du souverain Pontife, et ce chiffre augmente tous les jours; il dépasse 100,000.

J'ai sous les yeux un télégramme arrivé de Rome, ce matin même; en voici le texte :

Rome, 21 mai.
M. le commandant Eugène Pujade.

Paris.
Le Saint-Père, en vous remerciant de tout son cœur, vous envoie sa paternelle bénédiction.

Signé : Cardinal ANTONELLI.
Parmi les lettres envoyées au Pape à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance ou en a trouvé, raconte le *Journal de Florence*, quatre qui, au lieu d'apporter au vicaire de Jésus-Christ des félicitations et des paroles de dévouement, lui apportent des menaces de mort et des blasphèmes.

La première est écrite... en allemand, au nom de M. de Bismark, et accuse, dit-on, un fanatisme diabolique de haine contre le Pape et contre l'Eglise.

Partout où il y a un chrétien à persécuter, M. de Bismark se présente, partout où l'on voit un glaive dirigé contre le cœur de l'Eglise, la poignée est entre les mains de M. le comte de Bismark. A Constantinople, à Vienne, à Saint-Petersbourg, à Berne, à La Haye, à Bruxelles, à Madrid, les agents de la Prusse ne sont préoccupés que d'une chose : combattre l'Eglise. La politique disparaît à leurs yeux, ou plutôt toute la politique du cabinet de Berlin se résume en ceci : étendre le catholicisme.

Une lettre de Rome me fait connaître que M. Minghetti, par suite de la résistance des populations, est obligé de renoncer à l'impôt sur l'enregistrement. M. Minghetti, pour équilibrer son budget, se dispose à retirer le projet de loi sur l'armement, ce qui économise 20 millions, et à supprimer les 5 millions d'augmentation du traitement des fonctionnaires.

P. S. — Au départ du courrier, je n'ai encore connaissance d'aucune combinaison ministérielle bien positive. Il paraîtrait cependant que le maréchal avait décidé le duc Decazes à garder son portefeuille. Alors il faudrait que le ministre prit le parti de renoncer aux lois constitutionnelles, car aucun ministère n'est possible sans cette condition.

On dément que M. de Belcastel ait eu une entrevue avec le maréchal.

Définissez-vous également des nouvelles qui prétendent que l'extrême droite est prête à se joindre à la gauche pour la dissolution.

La Bourse s'est effrayée aujourd'hui de l'annonce d'un prochain dépôt de la proposition de l'extrême gauche pour la dissolution. La Bourse s'inquiète aussi de la retraite de M. Magne.

DE SAINT-CHEMON.

LETTRÉ DE VERSAILLE

(Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*)

Versailles, mercredi, 20 mai 1874.

Rien de positif encore sur la formation du ministère. En ce moment les noms qu'on désigne sont ceux de MM. de Lavergne à l'intérieur; Decazes aux affaires étrangères; Desjardins à l'instruction publique; Mathieu-Bodet, à la justice; Cézanne, aux travaux publics; du Barrail, à la guerre; de Montagnac, à la marine.

Comme vous le voyez, c'est là un ministère centre-droit, et, si j'en crois les renseignements qui me sont communiqués, l'intention du nouveau ministère serait d'organiser un septennat républicain. C'est dans ce but qu'agissent les chefs du groupe parlementaire auquel appartient le cabinet en formation; MM. le duc d'Audiffret-Pasquier et Lambert Sainte-Croix, notamment, préconisent les lois constitutionnelles et demandent qu'elles soient promptement votées. Si ce programme venait à prévaloir, je n'ai pas besoin de vous dire quelle serait l'attitude de la droite. Non seulement les 25 membres de l'extrême droite refuseraient leur concours au cabinet qui afficherait de pareilles tendances, mais la droite modérée elle-même montrerait une fermeté non moins grande et refuserait d'endosser la responsabilité d'une organisation non moins préjudiciable aux intérêts de la France, qu'à la cause de monarchie.

Mais à quoi bon vous tracer d'avance la ligne de conduite de la droite vis à vis de ce cabinet *in extremis*? Cette ligne de conduite se dessinera d'elle-même. Aussi, ne craignez pas que le ministère ait une longue existence, il vivra ce que vivent les roses et ce qu'a vécu le cabinet Périer-Waddington-Béranger. Impuissant à réunir une majorité passable, il se verra bientôt obligé de laisser à des mains plus fermes le soin de diriger les affaires de l'Etat.

Si la seule tentative d'organiser le septennat personnel a suffi pour épuiser les forces du cabinet de Broglie et pour le faire tomber, vous comprenez facilement qu'un cabinet qui aurait un programme plus accentué succomberait encore plus vite.

Nos amis prévoient très bien, du reste, les éventualités qui vont surgir. Aussi, il est probable qu'ils ne se laisseront pas surprendre par les événements, et qu'ils sauront, au contraire, tirer parti de la situation. Je ne sais pas ce qui se fera, mais je suis certain qu'une entente s'établira entre les divers groupes de droite et que le maréchal, témoin de l'impuissance à laquelle est réduit tout ministère constitué en dehors de nos amis, confiera la direction des affaires à un cabinet dont les éléments seront pris dans toutes les fractions de la droite.

C'est là, tôt ou tard, qu'il faudra nécessairement en venir. Un ministère en effet ne peut-être stable qu'à la condition de s'appuyer sur une majorité compacte. Or, comme la droite est numériquement la fraction la plus considérable de l'Assemblée, il est donc logique qu'elle ait le pouvoir. Les légitimistes ne se regardent pas comme les héritiers des traditions parlementaires; ils n'ont pas pour le doctrinarisme cette tendresse superstitieuse qu'éprouve si complaisamment certain parti, mais, en vérité, il est piquant de voir que dans toute cette affaire, ce sont les doctrinaires qui s'écartent le plus des doctrines parlementaires et violent avec le plus de désinvolture les règles posées par les Guizot et les Molé.

Un nouveau cabinet sera donc formé, et celui-là, instruit par l'exemple de MM. Decazes, de Broglie, etc., au lieu d'organiser le septennat républicain et d'imposer à la chambre les lois constitutionnelles, s'occupera de combler le déficit du budget et de faire voter les lois qui, comme celle de l'enseignement supérieur, sont attendues avec une si légitime impatience par tout le parti conservateur. Alors, la chambre pourra se séparer jusqu'au mois de novembre, date où se rouvrira la session d'hiver session capitale, et qui, dans notre pensée, déciderait de nos destinées.

L'Assemblée nationale s'est occupée aujourd'hui de la loi sur l'aumônerie, présentée par MM. Caron et Fresneau. Monsieur Dupanloup a prononcé un de ces discours qui honorent la tribune française. A sept ou huit reprises différentes, nos amis l'ont interrompu par des salves de bravos.

Le général Guillemaud a essayé de répondre à ce magnifique discours, mais le ton trivial, l'argumentation boiteuse, et je dirai même les insinuations indécentes de l'orateur ont produit une si mauvaise impression sur l'auditoire que plusieurs députés de la droite ont été obligés de rappeler M. Guillemaud aux convenances. Ai-je besoin de vous dire que la loi a été votée à une très-grande majorité?

Au moment où nous mettons sous presse on nous dit que la combinaison Decazes a complètement échoué et que M. le duc d'Audiffret-Pasquier vient d'être appelé auprès de M. le Maréchal.

L'agence Havas a annoncé hier que M. de Belcastel s'était rendu auprès du Président et l'avait informé qu'il se proposait de déposer une motion tendant au rétablissement de la monarchie et en cas d'insuccès de demander la dissolution. Cette nouvelle est complètement dénuée de fondement, vous trouverez dans le *Figaro* de demain une lettre de M. Belcastel contre l'assertion de l'agence Havas.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET
Séance du mardi 19 mai 1874.
La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès verbal de la précédente séance, lu par l'un des secrétaires, est adopté sans rectification.

A ce moment, le bruit circule dans la Chambre que M. le Maréchal de Mac-Mahon vient d'arriver.

Nous allons aux informations, et nous apprenons que M. le président de la Républi-

que n'est venu à la chambre que pour assister, comme c'est d'ailleurs son habitude, à la séance hebdomadaire de la commission des grâces.

Quand le tumulte de cette nouvelle s'est calmé, M. le général Saussier monte à la tribune, et dans une phraseologie d'une grande violence, le député radical de l'Aube repousse le projet de la commission tendant à l'organisation des aumôniers dans l'armée de terre.

Quelques applaudissements partis de l'extrême gauche, dont M. le général Saussier fait partie, accueillent ces paroles de leur collègue.

Mgr Dupanloup succède à M. le général Saussier, et, en quelques mots d'une grande énergie, il réfute les assertions de son prédécesseur à la tribune.

La gauche murmure aux nobles paroles de Mgr l'évêque d'Orléans, qui s'élève vivement contre les cris avec lesquels les gauches accueillent les paroles du prélat.

L'orateur adjure l'Assemblée de voter une loi qui aura pour effet de mettre à la portée de nos soldats les secours et les consolations de la religion.

M. le général Guillemaud combat le projet.

L'orateur dit qu'il ne faut pas que la religion devienne un instrument de propagande.

Mgr Dupanloup demande de nouveau à l'Assemblée d'adopter le projet.

L'orateur, en descendant de la tribune, est félicité par M. le duc de Broglie.

Le général Guillemaud maintient que l'organisation actuelle est suffisante.

Le projet est adopté par 384 voix contre 231.

Le président annonce que les députés de Saône-et-Loire viennent de présenter une proposition tendant à la levée de l'état de siège dans le département.

L'Assemblée passe à la discussion d'un projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1873.

M. Guichard signale plusieurs irrégularités financières concernant le ministère de la marine et demande une enquête.

M. l'amiral Dupierre d'Hornoy fournit quelques explications sur l'emploi des fonds.

M. Bethmont confirme les explications fournies par l'amiral Dupierre d'Hornoy.

Le projet est adopté par 449 voix contre 26.

La séance est levée à 5 h. 25.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Une société anglaise va, dit-on, monter à Roubaix une fabrique de rubans de cartes. Cette société possède un brevet pris pour tous les pays du continent, mais elle soutient en ce moment en Angleterre un procès considérable qui sera plaidé sans doute aussi, devant les tribunaux du Nord de la France.

Nous lisons dans le *Journal de Paris* :

Les obsèques de M. le comte de Brigode de Kemblent ont eu lieu aujourd'hui mercredi à l'église Saint-Louis-d'Antin.

A dix heures, le convoi a quitté l'hôtel de la Cité d'Antin, pour se diriger vers l'église.

Le deuil était conduit par le frère du défunt, par son fils aîné (le plus jeune faisant partie du bataillon des mobiles du département du Nord, que commandait M. de Brigode, ayant été tué à ses côtés pendant la guerre), puis par M. le baron de Séllys, son gendre.

Deux pelotons du 118^e de ligne, sous les ordres du commandant de La Jolote et de six officiers, rendaient les honneurs militaires.

A son arrivée à l'église, entièrement tendue de noir, le corps a été placé sous un catafalque couvert de draperies aux armes de la famille; puis une messe chantée a été célébrée par un des vicaires de la paroisse.

Parmi les assistants nous avons remarqué : MM. le comte de Favières, de Lavieville, le marquis de Rambages, le père Monsabré, un ami de la famille, de Roux-Larcy, Des Rotours, Baucarne-Leroux, Vente, Piichou, Pajot, etc.

Après la messe, le corps a été déposé dans un des caveaux de l'église, en attendant qu'il puisse être dirigé ce soir à Annappes (Nord), où se trouve le château du comte de Brigode.

La cérémonie des funérailles a été célébrée ce matin à Annappes au milieu d'une assistance nombreuse, dans laquelle toutes les classes de la société étaient représentées.

La circulaire suivante vient d'être adressée aux membres de l'Association des propriétaires d'appareils à vapeur du Nord de la France.

Monsieur et cher collègue,

Le nombre des chaudières visitées intégralement par les inspecteurs de notre Association, s'élève actuellement à 310, et les résultats de ces inspections sont venus justifier l'appel si pressé que nous vous faisons dans notre lettre du 25 octobre 1873, en vous priant de nous donner toutes facilités pour opérer des visites intérieures dans votre établissement.

Au point de vue de la sécurité, de l'économie et de la surveillance des nettoyeurs, ces visites sont indispensables.

Nous vous rappelons qu'il vous suffit de prévenir par lettre l'ingénieur en chef de notre Association, huit jours à l'avance, pour recevoir la visite de l'un de nos inspecteurs.

Veillez agréer, Monsieur et cher collègue, l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

Le président, EDOUARD SCRIVE.

Le *Journal Officiel* du 17 mai publie un rapport de M. de Chennevières, directeur des Beaux-Arts, dans lequel

sont énumérées les artistes chargés des travaux pour l'église Sainte-Geneviève.

Parmi eux se trouvent deux Valenciennois, MM. Carpeaux et Hiolle. Au premier est confiée une statue de Saint-Bernard, à l'autre une statue de Saint-Jean de Matha.

Par décret du 17 mai, le bureau des douanes de Vieux-Condé (gare) est ouvert :

Au transit des marchandises prohibées et non prohibées.

A l'importation des marchandises taxées à plus de 20 francs ou nommément désignées par l'art. 8 du 27 mars 1817;

A l'importation des fils de lin et de chanvre, des machines et mécaniques, des papiers, des cartons et des ouvrages en papier ou en carton;

A la sortie des papiers, des cartons et des ouvrages en papier ou en carton expédiés à l'étranger en franchise des taxes intérieures;

A la constatation de la sortie et du passage à l'étranger des marchandises de primes (y compris les sucres raffinés) accompagnées d'expéditions émanant d'autres bureaux;

A la sortie des matières d'or et d'argent expédiées à l'étranger dans les conditions prévues par la loi du 19 brumaire an VI.

La Société industrielle du Nord de la France tiendra sa prochaine Assemblée générale mensuelle, mardi 26 courant, à trois heures, au siège de la Société rue des Jardins, 29.

ORDRE DU JOUR :

Correspondance.
Fondation d'un prix par M. Crespel-Tilloy.

Mémoire de M. Houzé de l'Aulnoit sur la question des mères nourrices.

Note de M. Alfred Renoard sur la culture du lin.

Rapport de M. Dubar sur l'ouvrage dédié par M. Renoard à la Société.

Mémoires sur les moyens de développer notre commerce extérieur, par M. Dubar.

Sujets divers.

Il paraît que ce n'est pas seulement dans notre ville que des vols nocturnes se commettent sans que les auteurs soient arrêtés. Ces vols ont pris de telles proportions à Amiens que la municipalité a résolu d'accorder une récompense de 300 à 500 francs non seulement aux agents de police, mais encore à toute autre personne qui, verbalement ou par correspondance, la mettra sur la piste des voleurs de nuit, ou lui procurera les moyens d'en opérer l'arrestation.

La commission du cercle des carabiniers roubaixiens a l'honneur d'informer messieurs les amateurs d'escrime qu'elle offrira à la fin du mois de juin un concours aux élèves des salles d'armes françaises et étrangères.

Le cercle possède une grande salle d'escrime. M. Rassemont y donne trois fois par semaine des leçons à un prix très-modéré.

Nous trouvons dans le Bulletin des auteurs dramatiques un curieux classement des théâtres de province.

C'est la Gironde qui arrive bonne première avec deux villes seulement, Bordeaux et Libourne (Bordeaux pour 60,327 fr. Libourne pour 34,400 fr.) Puis vient la Seine-Inférieure (48,282 fr. 39), les Bouches-du-Rhône (48,803 fr. 70 c), le Nord (42,303 fr. 28 c.). etc., etc.

Le département qui a le moins rapporté au théâtre est le département de la Corrèze; le théâtre de Brives-la-Gaillarde a versé à la Société dramatique 16 fr. de droits d'auteur pour toute l'année.

Troize départements n'ont donné lieu à aucune perception, savoir : les Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Ardèche, Ardennes, Ariège, Corse, Cotes-du-Nord, Landes, Lozère, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges.

Les bureaux de Billy-Montigny, de Courrières, d'Henin-Lietard et de Vitry-en-Artois, sont autorisés, depuis le 1er mai courant, à émettre et à payer des mandats de poste internationaux.

Le tribunal correctionnel commence à partir d'aujourd'hui jeudi les vacances de la Pentecôte. Dans l'audience d'hier est venu l'affaire du sieur Vandeville Constant, cuisinier à Houplines, qui, contrarié de voir son fils courtiser une jeune fille contre son gré, a tiré sur lui un coup de pistolet à 12 pas. La balle, heureusement, n'a pas atteint le fils Vandeville.

Le prévenu prétend à l'audience n'avoir voulu que l'effrayer; malheureusement, les menaces de mort qu'il avait prononcées la jour même contre son enfant ne laissent pas de doute sur son intention. L'accusation a, du reste, abandonné la tentative de meurtre.

L'accusé est condamné pour voies de fait à trois mois de prison.

Nous avons dit dernièrement qu'un mauvais plaisant avait mystifié la ville de Lille en se rendant adjudicataire d'une parcelle de terrain, située à l'an-